



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/HLC/5/1/Add.1
19 décembre 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires
Cinquième réunion
Nairobi, 4 février 2001
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la réunion

1. La cinquième réunion du Comité de haut niveau composée de ministres et de hauts fonctionnaires sera ouverte le dimanche 4 février 2001, à 16 heures, par le Président du Comité, ou, en son absence, par un des autres membres du Bureau du Comité.

2. Le Bureau du Comité est composé comme suit :

Président	M. Francis Nhema (Zimbabwe)
Vice-Présidents	M. Wang Zhijia (Chine) M. Janusz Radziejowski (Pologne) M. Rawle Cyprian Eastmond (Barbade)
Rapporteur	M. Philippe Roch (Suisse)

3. A sa vingtième session, le Conseil d'administration, conformément au paragraphe b) de sa décision 19/32 du 4 avril 1997, a élu membres du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires les Etats ci-après : Allemagne, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Cuba, Danemark (élu pour 2000), Fédération de Russie, Finlande (élu pour 1999), France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pérou, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Zambie et Zimbabwe.

* UNEP/HLC/5/1.

K0000323 170101

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion

4. L'ordre du jour provisoire de la cinquième réunion du Comité est publié sous la cote UNEP/HLC/5/1.
5. Le Directeur exécutif recommande au Comité d'examiner tous les points de l'ordre du jour provisoire en séance plénière.

Point 3 : Examen de l'avenir du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires

6. A la suite de l'institutionnalisation du Forum ministériel mondial annuel sur l'environnement, conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, il convient de réexaminer le rôle et le mandat du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires. Le Bureau du Comité de haut niveau, à la réunion qu'il a tenue à Genève le 2 avril 2000, est convenu que la décision concernant l'avenir du Comité devrait être prise à la vingt et unième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui aura lieu du 5 au 20 février 2001, lorsque le Conseil examinera la structure de direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en application de sa décision 19/32.
7. Le Comité sera saisi d'un rapport du Directeur exécutif intitulé «Le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires : réexamen de son rôle et de son mandat» (UNEP/HLC/5/2), qui est destiné à l'aider dans ses délibérations. Une liste complète des documents soumis à la cinquième réunion est annexée au présent document.

Point 4 : Questions diverses

8. Les membres du Comité pourront appeler l'attention de ce dernier sur toute autre question.

Point 5 : Adoption du rapport de la réunion

9. Le rapport de la réunion sera adopté sur la base du projet de rapport.

Point 6 : Clôture de la réunion

10. La réunion devrait clore ses travaux le dimanche 4 février 2001, à 18 heures.

AnnexeDocuments soumis à la cinquième réunion du Comité

Ordre du jour provisoire	UNEP/HLC/5/1
Ordre du jour provisoire annoté	UNEP/HLC/5/1/Add.1
Le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires : réexamen de son rôle et de son mandat.	UNEP/HLC/5/2
Rapport de la réunion du Bureau du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Genève, 2 avril 2000	UNEP/HLC/INF/1
